

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME Réunion de 2014

Séance du 27 juin 2014

CG20140627_47
id. 931

L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES NOVALIA 82

Lors du Budget Primitif 2014, je vous ai proposé d'engager une réflexion sur la modification de l'offre de service de Novalia82.

Cette réflexion, qui intervient 10 ans après l'ouverture de cette structure, s'inscrit dans une conjoncture économique dégradée qui conduit les créateurs d'entreprises à rechercher plus de souplesse pour minimiser les risques liés à leurs projets. En ce sens, les besoins des créateurs d'entreprises évoluent donc vers :

- une demande accrue pour des prestations de conseils et d'accompagnements,
- une attente forte pour développer leur projet « en réseau ouvert » afin d'accroître leur potentiel de clients et de pouvoir identifier ou saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent,
- une appétence moins grande pour les solutions d'hébergements « long terme » (comme le pratique Novalia82) au profit d'offres plus souples et moins engageantes : co-working, bureau partagé...

Afin de répondre à ces nouvelles attentes des créateurs d'entreprises nous avons, lors de notre réunion du 28 Janvier 2014, mis à l'étude différentes orientations.

Dans la continuité de cette décision, l'Agence de Développement Economique de Tarn-et-Garonne a construit une **proposition de plan d'actions opérationnel**, que je vous présente aujourd'hui à travers ce rapport.

I - ENCOURAGER LE PARTAGE D'EXPERIENCE ENTRE LES PORTEURS DE PROJETS :

Afin d'encourager le partage d'expériences entre les porteurs de projets, il est proposé d'une part, d'**assouplir l'offre d'hébergement** et, d'autre part, d'**organiser un programme original d'animation et d'accompagnement** entre pairs.

A – Assouplir l'offre d'hébergement de Novalia82 :

Il s'agira ici de créer un espace de « **co-working** ». Le « co-working » est un type d'organisation du travail qui regroupe deux notions :

- un **espace de travail** partagé composé de bureaux partagés accessibles de façon souple pour de courtes durées mais aussi de moyens d'accès internet.
- un **réseau de créateurs d'entreprises** qui utilisent régulièrement cet espace afin d'encourager les échanges et l'ouverture.

Afin d'organiser au mieux cet espace à l'intérieur des locaux de Novalia82 et d'éviter tout conflit d'usage avec les occupants actuels, il est nécessaire de faire intervenir un **cabinet d'architecture spécialisé**. Sa mission sera de réaliser des préconisations sur l'emplacement de l'espace de co-working et notamment des bureaux partagés.

Il sera aussi nécessaire d'équiper la pépinière d'un réseau WIFI qui couvre la totalité du bâtiment afin d'offrir aux créateurs d'entreprises qui viendront ponctuellement à Novalia un accès internet simple et facile.

Au-delà de la mise en place de cet espace et du réseau WIFI, il conviendra de **revoir le mode de fonctionnement de Novalia82**. En effet, aujourd'hui, la pépinière facture aux entreprises qu'elle héberge en fonction de la superficie qu'elles occupent (prix mensuel par mètre carré occupé).

Avec l'ouverture de l'espace de « co-working », la **grille tarifaire** devra **nécessairement être adaptée** pour permettre l'accueil de créateurs d'entreprises sur des périodes plus courtes (journée ou demi-journée). Il en va **de même du mode de sélection des projets**, qui sera ouvert sur dossier concernant l'accès à cet espace, mais qui restera sélectif si les porteurs de projets sollicitent un hébergement de long terme (bail précaire).

L'ADE82 étudie actuellement un nouveau mode de facturation incluant l'accès aux locaux et les services, en particulier l'accompagnement. Il devra être progressif en fonction de la durée d'occupation des locaux (1 an, 2 ans ou 3 ans) et de la maturité des projets. L'objectif de cette progressivité est d'éviter, en sortie de pépinière, un différentiel de prix trop important entre le loyer payé par l'entreprise à Novalia et le loyer qu'elle aura à payer à l'extérieur (prix de marché).

Cette nouvelle facturation va faire l'objet de simulation dans les mois à venir et sera proposé à notre Assemblée Départementale en même temps que le rendu du travail des architectes.

B – Organiser un programme original d'animation et d'accompagnement entre pairs.

A ce titre, l'équipe d'animation de Novalia poursuivra les actions qu'elle a déjà engagées comme les matinées studieuses, les groupes de travail entre créateurs.

La mise en place d'un « conseil des créateurs » est aussi envisagé afin d'encourager le partage d'expérience entre pairs (de chef d'entreprise à chef d'entreprise).

II - CREER UN VERITABLE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES PORTEURS DE PROJETS

A – Accueillir et orienter les porteurs de projets

Il s'agira ici de poursuivre l'accueil systématique des porteurs de projets qui nous

sollicitent en leur offrant la possibilité de **réaliser un « pré-diagnostic »** gratuit de leur projet.

Ce pré-diagnostic constituera un premier regard sur le potentiel du projet porté par le créateur d'entreprise. Il permettra aux créateurs et à ses accompagnants de construire un plan d'action opérationnel et sera l'occasion d'adapter l'accompagnement en fonction du besoin avéré du porteur de projet.

Au-delà de ce pré-diagnostic, les permanences d'experts lancées courant 2013 (présence d'avocats et d'experts comptables à Novalia) seront maintenues afin d'encourager les créateurs d'entreprises à fréquenter la pépinière.

B – Créer un programme « d'accélération business » :

Le repositionnement de l'offre de Novalia82 ne remet pas en cause notre volonté d'y **accueillir des projets d'entreprises à caractère innovant et technologique.**

Dans ce contexte et afin de disposer d'un produit d'appel à l'attention des projets de ce type, l'ADE82 travaille à la mise en place d'un dispositif qui permettra de **sélectionner les projets à fort potentiels**, et d'en accélérer leur développement.

Nommé **Novaboost**, ce dispositif dit « d'accélération business » mobilisera un pool d'experts composé de chefs d'entreprises expérimentés et de consultants extérieurs. Il fera l'objet d'un **appel à projets annuel** au terme duquel 6 projets d'entreprises seront examinés par un jury et sélectionnés pour en bénéficier.

L'objectif de cette démarche est de confronter rapidement le créateur d'entreprise à ses clients afin qu'ils puissent rapidement adapter son offre et engranger les premières commandes. Ainsi, l'entreprise développera son niveau d'activité et par là-même, la création d'emplois.

III – ALLER A L'INTERNATIONAL

Je vous rappelle que Novalia82 a obtenue le label CEEI (Centre Européen Entreprise Innovation) en 2011, elle est à ce titre membre du réseau de pépinière et d'incubateur d'entreprise de l'Union Européenne (Réseau EBN-BIC).

En parallèle, la Région Midi-Pyrénées a décidé d'engager des actions ambitieuses pour encourager les entreprises à exporter et à aller à l'international.

La Région a souhaité décliner cette action au niveau du Réseau Régional des Pépinières d'Entreprises (REZOPEP) en prévoyant de labéliser des pépinières d'entreprises à vocation internationales.

Dans la continuité de l'obtention du label CEEI et de cette volonté régionale, nous avons pris position lors du Budget Primitif 2014 pour positionner Novalia82 dans des réseaux internationaux en prévoyant :

- l'ouverture d'un « Bureau Europa » afin d'accueillir des créateurs d'entreprises étrangers qui souhaitent tester une implantation dans la Région;
- la mise en réseau de Novalia82 avec d'autres pépinières d'entreprises européennes afin de permettre à des porteurs de projets de Novalia d'aller à l'international pour vendre leurs produits et/ou leurs services.

La mise en place de ces actions est en cours, Novalia82 sera notamment représenté au Congrès Européens des CEEI qui a lieu fin juin 2014 en Aragon (Espagne). Par ailleurs la question de l'installation du bureau Europa a été incluse dans la mission du cabinet d'architecte mentionné ci-dessus.

Ces actions, destinées à encourager les échanges à l'intérieur de l'Union, feront l'objet de demandes de financement spécifiques au niveau des dispositifs d'aides Européens 2014-2020.

Compte-tenu de ce qui précède je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'état d'avancement des travaux concernant le repositionnement de l'offre de la pépinière Novalia82 :
 - encouragement et partage d'expérience entre les porteurs de projets, création d'un véritable parcours d'accompagnement pour ces porteurs et mise en place d'actions tournées vers l'international ;
- Autorise l'ADE82 a lancer une mission d'architecte afin d'établir des préconisations pour l'installation d'un espace de co-working (espace de travail partagé) ;

- Précise que cette mission sera financée via la subvention annuelle qu'attribue le Conseil Régional Midi-Pyrénées pour l'animation de Novalia82.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET